



Frais supplémentaires pour remboursement smartbox

Par **ludojazzmat**, le **27/09/2008** à **14:46**

Bonjour,

J'ai offert un coffret SMARTBOX à mon père débus mars. Voulant contacter la responsable des réservations pour l'activité qu'il avait choisi (baptême en Coccinelle sur le circuit de Croix-en-Ternois), on lui a dit que la société qui gérât la prestation avait fait faillite et qu'il devait se tourner vers la société qui commercialise la Smartbox pour se faire rembourser. Mon père a donc contacté cette société et souhaitait se faire rembourser le prix du coffret, ne souhaitant pas choisir une autre activité. On lui a dit que le remboursement était possible mais qu'il devait envoyer 21 € de frais.

Questions :

- 1/ quels sont ces frais ?
- 2/ cette société a-t-elle le droit d'exiger autant pour un remboursement ?
- 3/ quels sont les différents recours possibles si cette société est en tort ?

Merci d'avance.